

» et de donner la confirmation ; ils engageaient même nos  
 » prédécesseurs à les condamner tous et à les envoyer en  
 » exil, quelle que fût l'excellence de leur vie.

» En conséquence, d'après l'autorité du pontife qui gou-  
 » verne aujourd'hui le saint-siège, et suivant l'avis de nos  
 » prélats et de nos autres sujets, nous décrétons que les  
 » chorévêques ne pourront à l'avenir exercer aucune des  
 » fonctions épiscopales, sous peine de déposition. »

A cette époque, le métropolitain Fortunat envoya à Rome des députés pour solliciter la médiation de Léon et implorer l'intervention de l'empereur contre Jean, duc de Venise, et contre Maurice, son fils, qui voulaient le chasser de son siège. Le pape accueillit favorablement les lettres et les présents de l'archevêque, et promit aux envoyés d'assurer à leur maître la protection de l'empereur. Léon se détermina en effet à entreprendre un nouveau voyage en France, afin de négocier cette affaire et pour obtenir du prince plusieurs autres décisions concernant les intérêts temporels du saint-siège ; mais craignant d'être arrêté dans son projet par le duc de Venise et par son fils, il se servit de la superstition du temps pour écarter les soupçons. Il fit répandre le bruit que le Christ de Mantoue laissait tomber des gouttes de sang qui opéraient de nombreux miracles ; sous prétexte de s'assurer de la réalité de ces prodiges, il se rendit dans cette ville ; et de là il passa secrètement en France.

Charlemagne était alors à Aix-la-Chapelle ; lorsqu'il eut connaissance de l'arrivée du pape, il envoya aussitôt son fils Charles à sa rencontre jusqu'à Saint-Maurice en Valais, et lui-même se rendit à Reims pour le recevoir. Ils passèrent

huit jours ensemble pour traiter de graves questions politiques et religieuses ; enfin le pape se retira comblé de présents. Charlemagne l'accompagna, par la Bavière, jusqu'à la ville de Ravenne.

Quelque temps après, l'empereur sentant les approches de la mort, assembla à Thionville ses principaux seigneurs, et en leur présence il partagea ses états entre ses trois fils, Charles, Pépin et Louis. Dans le partage, l'empereur ne fit pas mention du duché de Rome, dont il se réservait la disposition. Il lut son testament, et après en avoir fait jurer l'exécution par tous les grands de sa cour, il l'envoya au saint-siège, afin que le pape y apposât sa signature pour en confirmer l'authenticité.

Le secrétaire du prince écrivit en même temps à Léon en faveur du métropolitain Fortunat, qui avait été chassé de son siège par les Vénitiens et par les Grecs ; il le pria, au nom de son maître, de donner au prélat persécuté l'Église de Pôle, en Istrie, qui était vacante par la mort de l'évêque Émilien. Le pontife satisfit à la demande de l'empereur, sous la réserve néanmoins que si Fortunat rentrait dans son diocèse de Grade, il rendrait le siège de Pôle sans retenir aucun des biens attachés à cette Église. Dans sa réponse il ajoutait :  
 « Puisque vous désirez conserver à cet indigne prélat des  
 » biens et des honneurs temporels, nous vous prions égale-  
 » ment d'avoir soin de son âme ; car la crainte que vous lui  
 » inspirez l'obligera sans doute à réformer ses mœurs, qui  
 » font le scandale des fidèles. Notre affection pour votre  
 » personne sacrée et le désir ardent de contribuer au salut  
 » de votre âme, nous commandent de vous donner cet avis,

» car nous-même nous avons été induit en erreur, et nous  
 » demandons pardon à Dieu d'avoir accepté autrefois les  
 » présents de ce prêtre débauché. Les ecclésiastiques de votre  
 » cour ont été gagnés par l'or de Fortunat, et ceux qui ont  
 » osé le défendre répondront devant Dieu des désordres  
 » qu'il commettra dans le diocèse que vous m'avez ordonné  
 » de lui confier. »

L'année suivante un nouveau concile fut tenu à Aix-la-Chapelle, par ordre de Charlemagne, pour déterminer les attributions du Saint-Esprit; Bernard, évêque de Worms, et Abélard, abbé de Corbie, furent envoyés à Rome pour remettre au pape les décisions du concile, formulées par Smargarde, abbé de Saint-Michel à Verdun, et dans lesquelles les Pères avaient prouvé par les saintes Écritures et par les opinions des anciens que le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père. Les députés du monarque présentèrent leurs instructions à Léon et entrèrent avec lui dans de grandes conférences, sans parvenir à lui faire approuver les décisions du synode français.

Mais le saint-père conservait toujours dans les discussions une douceur et une modestie exemplaires, se bornant à réfuter les questions qu'il ne trouvait pas justes. Il convenait avec eux qu'il ne lui était pas permis de se prononcer contre les usages des autres Églises, et qu'aucun homme ne pouvait avancer une opinion positive sur des matières religieuses qui renferment toujours des mystères incompréhensibles. « Les » saintes ténèbres dont le Christ a voilé ses mystères, ajoutait le pontife, sont trop épaisses pour que l'on puisse entreprendre de les dissiper; il faut s'en tenir aux choses

» claires et palpables, et ne pas se jeter dans les abîmes de  
 » la théologie, d'où l'esprit humain ne saurait sortir. » Il applaudissait aux décrets de Charlemagne, en vertu desquels il était défendu aux prélats de l'Église gallicane de chasser, de répandre le sang des chrétiens ou des païens, d'avoir plusieurs femmes légitimes, et qui portaient défense aux prêtres de dire la messe sans y communier, comme on le pratiquait généralement à cette époque. Il approuvait l'empereur d'avoir interdit aux docteurs en théologie la faculté d'introduire de nouveaux anges dans la liturgie, autres que Michel, Gabriel et Raphaël; il le louait surtout d'avoir défendu aux religieuses de prendre le voile avant d'avoir atteint leur vingt-cinquième année, ainsi qu'aux clercs de se faire prêtres avant trente ans, et à tous les ecclésiastiques d'user de fraudes pieuses pour tromper la crédulité des simples, de se livrer aux opérations magiques, de s'adonner à l'intempérance, et de vendre aux fidèles la permission de s'enivrer dans les tavernes. Enfin, il déclarait que le prince avait agi selon l'esprit de l'Église, en fixant à deux époques périodiques la tenue des conciles provinciaux, et en établissant des règles sévères de conduite pour le clergé régulier et séculier.

Ces réglemens n'étaient ni les premiers ni les seuls qui déjà eussent été publiés dans les Gaules sur les matières ecclésiastiques; le grand empereur, qui embrassait dans ses vastes conceptions toutes les améliorations spirituelles et matérielles de son puissant empire, avait déjà écrit un volume entier de capitulaires sur toute espèce de questions religieuses, mais sans avoir atteint le but qu'il s'était proposé, c'est-à-dire de réprimer les nombreux abus introduits par les

prêtres. Alors, tout était mêlé, confondu de la manière la plus déplorable, droits et devoirs, privilèges et charges; il n'y avait partout que des opprimés et des oppresseurs. Les immunités du clergé entravaient à chaque pas la marche du pouvoir civil, qui, à son tour, empiétait souvent sur la juridiction sacerdotale. Il fallait donc user d'une prudence excessive pour introduire quelques réformes dans la société, et pour amener les prêtres à consentir à ce qu'ils contribuaient, au moins pour une petite portion de leurs énormes revenus, aux besoins de l'état. Les armées étaient conduites par des clercs, et en revanche les évêchés et les abbayes étaient souvent dirigés par des militaires ou des favoris des princes. Les conciles, composés d'hommes intéressés à conserver cet ordre de choses, apportaient des obstacles invincibles aux volontés de l'empereur; aussi ne doit-on pas s'étonner que, malgré la sagesse des avis du pape, les évêques français ne voulurent point se ranger à son opinion, et continuèrent à enseigner que le Saint-Esprit procédait du Fils comme du Père.

Charlemagne était mort avant le retour de ses ambassadeurs; la main de Dieu s'était appesantie sur le monarque puissant dont le front était orné de la couronne des empereurs et de celle des rois. Par ses exploits, il avait placé le royaume de France au premier rang des nations; et, par son fanatisme, il avait augmenté la puissance du saint-siège, enrichi les églises, les monastères, et préparé le pouvoir théocratique, qui s'étendit dans les siècles suivants sur l'Italie, sur l'Europe, sur le monde entier, et qui courba les peuples sous la plus affreuse tyrannie. Mais ce zélé défenseur des

pontifes emporta dans la tombe la force qui réprimait les factions religieuses, et qui inspirait aux prêtres et aux moines une crainte salutaire.

A cette époque, l'hypocrisie, l'avarice, la luxure, étaient les seules vertus des ecclésiastiques; aussi, le grand roi étant mort, voulurent-ils se soustraire à la domination sévère de Léon, et fomenter des conspirations contre sa vie. Mais instruit par une terrible expérience des dangers que courent les souverains qui ont excité des haines, le pape se tenait en garde contre les complots; il fit arrêter les conjurés, et le bourreau les exécuta devant le palais de Latran. Les femmes furent exilées, les enfants des coupables furent enfermés dans les monastères de Rome, et tous leurs biens confisqués au profit du saint-siège. Néanmoins la terreur que lui avait causée cette nouvelle conspiration altéra sa santé; il tomba dangereusement malade et mourut en 816, après un pontificat de vingt ans cinq mois et seize jours.

Léon, qui deux fois avait failli succomber sous la vengeance des prêtres, s'était cependant montré prodigue envers eux; il avait comblé de richesses les moines et le clergé, en faisant aux églises de si magnifiques offrandes, qu'elles avaient excité l'indignation du peuple. Il employa quatre cent cinquante-trois livres d'or pesant pour le pavé de la Confession de Saint-Pierre, et fit fermer l'entrée du sanctuaire par une balustrade d'argent du poids de quinze cent soixante-treize livres. Il releva le baptistère de Saint-André, l'entoura de colonnes de porphyre, et au milieu des fonts baptismaux il plaça une colonne d'or qui soutenait un agneau d'argent. Enfin il orna les fenêtres de la basilique de Latran de vitraux

de diverses couleurs, luxe inconnu avant cette époque. Toutes ses offrandes aux basiliques de Rome s'élevaient à plus de huit cents livres pesant en or, et à plus de vingt mille livres en argent; elles représenteraient aujourd'hui des sommes tellement énormes, que l'on douterait de la réalité de ces dépenses, si elles n'étaient attestées par les historiens les plus dignes de foi. On a placé Léon parmi les saints en 1673, et son nom a été ajouté au martyrologe romain par un décret de la congrégation des rites.

Le cardinal Baronius conteste le miracle de la main sanglante arrivé sous le pontificat de Léon I<sup>er</sup>; il affirme que Léon III fut le premier pape qui ait introduit l'usage de donner ses pieds à baiser au lieu des mains, parce qu'il ressentit un jour des sensations charnelles sous l'impression des lèvres d'une dame romaine. « Rare exemple d'humilité » chrétienne, s'écrie le cardinal Baronius, et moyen excellent » de prévenir les mouvements de la concupiscence ! »

Nous devons reconnaître dans cette assertion le langage hypocrite d'un prêtre, qui cherche à cacher l'orgueil des papes sous des apparences religieuses; et nous attribuerons à la vanité ou à l'ambition des évêques de Rome l'usage sacrilège de présenter leurs pieds à l'adoration des fidèles. Les successeurs de l'Apôtre ont toujours voulu s'élever au-dessus des rois et contraindre les peuples à se prosterner devant eux. Dès les premiers siècles de l'Église, les prélats exigeaient que les fidèles se missent à genoux pour recevoir leur bénédiction; ce qui avait fait dire aux païens que les femmes chrétiennes adoraient les parties honteuses de leurs évêques.

## HISTOIRE POLITIQUE

### DU HUITIÈME SIÈCLE.

Aventures de Justinien II chez les barbares. — Il remonte sur le trône. — Il fait mettre à mort Apsimare et Léonce. — Ses cruautés envers les partisans de Léonce, qu'il fait périr dans de cruels supplices. — Il est vaincu par les Bulgares, et égorgé avec son fils. — Philippique Bardanès usurpe l'empire. — Conjuraton contre le prince; il est chassé du trône. — Artémios son secrétaire est proclamé empereur. — Réflexions sur les souverains du Bas-Empire. — Léon l'Isaurien se déclare contre le culte des images. — Constantin V imite la conduite de son père. — Léon IV s'oppose au rétablissement des images. — Miracle éclatant raconté dans les légendes des moines. — L'impératrice Irène se déclare pour la superstition des images. — Cruautés et débauches de cette princesse. — Elle veut faire mutiler tous ses parents. — Elle fait crever les yeux à son fils et s'empare du pouvoir. — Nicéphore Logothète. — Affaires politiques en France. — Dagobert III. — Pépin d'Héristel, maire du palais. — Sa politique. — Il enrichit le clergé de France. — Sa révolte contre le roi. — Mort de Pépin. — Ambition de Plectrude sa femme. — Charles Martel, renfermé par sa marâtre, s'échappe de prison. — Il est nommé maire du palais. — Chilpéric II. — Thierry IV. — Charles Martel se fait proclamer prince des Français. — Sa victoire éclatante sur les Sarrasins. — Ses guerres. — Réflexions sur les maires du palais. — Pépin le Bref forme un pacte avec le pontife Zacharie. — Le maire du palais usurpe le trône. — Réflexions